



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du onze avril deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC7-5-2-10

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SARL GEORGES AGUIAR MAÇONNERIE POMMEVIC

Etaients présents :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL), DUPUY Jean

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025BC7-5-2-10

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SARL GEORGES AGUIAR MAÇONNERIE POMMEVIC

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services par accusé de réception en date du 9 Septembre 2024, et ayant reçu un avis favorable de la commission économique du 9 Avril 2025.

Comme le prévoit le dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, le Président présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

Construction d'un dépôt professionnel sur la commune de Pommevic pour le développement de l'activité artisanale de maçonnerie générale et gros œuvre du bâtiment, de la SARL de Mr Georges AGUIAR composée d'un effectif de deux salariés.

Projet d'investissement lié au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise :

Achat de foncier et des matériaux liés à la construction des locaux professionnels d'une superficie de 250 m².

Le montant global HT d'investissement immobilier éligible est de 158 334,06 €.

Le montant de l'aide à l'immobilier prévisionnelle est de 31 666,81 € soit 20%.

Le montant global HT d'investissement immobilier éligible de 158 334,06 € se décompose comme suit :

- Achat du foncier :	30 000,00 €
- Honoraires :	3 172,65 €
- Matériaux de construction :	125 161,41 €

Plan de financement

- Financement du projet sur les fonds propres.
- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté De Communes Des Deux Rives et recevable à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit un montant de 31 666,81 €

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les deux rives avec notre participation financière à hauteur de 31 666,81 € .

La commission économie - artisanat - commerce - emploi - formation en date du 9 avril 2025, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 31 666,81 € à la SARL de Mr Georges AGUIAR,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 31 666,81 € à la SARL de Mr Georges AGUIAR,
- de donner délégation au Président ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 18 avril 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 22 avril 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de GASQUES

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean Michel BAYLET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 29 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le

29 AVR. 2025

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SARL Georges AGUIAR Maçonnerie Pommevic

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250418-
2025BC7_5_2_10-DE

Numéro d'acte : 2025BC7_5_2_10

Date de décision : 18/04/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions /
attribuées)

Fichier acte : 2025BC7-5-2-10 POLITIQUE DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SARL
Georges AGUIAR Maçonnerie Pommevic.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 29/04/2025 09:39:46

Date de réception de l'AR : 29/04/2025 09:40:09